

IDFP EXPERTS

LA PROCEDURE DE PARTAGE JUDICIAIRE DE SUCCESSION

Mercredi 7 octobre – 17h/20h

**Cette formation se tiendra en présentiel (100 personnes)
Ou en visio-conférence**

**Lieu : ESPACE GRENELLE
84, rue de Grenelle - Paris 7ème**



**Comment l'anticiper lors de la phase amiable préalable,
la mener efficacement durant la phase judiciaire, en connaissance
des rôles et pouvoirs respectifs de l'avocat, du juge et du notaire.
Avec un point d'actualité sur les conséquences de la réforme de la
procédure civile**

Animé par

Patricia SIMO

Avocat au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP

Fadela HOUARI

Avocat au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP

avec

Jérôme HAYEM

Magistrat, Président de la 2^{ème} Chambre du TJ de Paris

Hélène BOIDIN

Notaire

Pierre CENAC

Notaire

Validée au titre de la formation professionnelle continue

INSCRIPTION

Lieu : **ESPACE GRENELLE** : 84, rue de Grenelle - Paris 7^{ème}

Adhérent IDFP : 24€ttc (20€ht)

Non adhérent IDFP : 72€ttc (60€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 24€ttc (20€ht)

Elèves avocats : gratuit

Présentiel - Visio conférence

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.07.10.2020

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

En indiquant :

Nom/prénom

Adresse :

Mail :

institut@institut-dfp.com

L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques